

**SOCIETE DE LOGISTIQUE ET D'ASSISTANCE MEDICALE  
CENTRE PHTLS DE LORRAINE**

Organisme de formation professionnel continu déclaré n° 41 54 02742 54  
7 rue de Nomény - 54 610 MANONCOURT SUR SEILLE  
<http://www.phtls-lorraine.com>

**MODALITE D'INSCRIPTION ET D'ORGANISATION D'UNE SESSION DE FORMATION PHTLS**

**I. ORGANISATION :**

**1. HORAIRES**

J1 : 08h00-17h30 ; déjeuner de 12h15 à 13h00 au centre de formation  
J2 : 08h00-17h00 ; déjeuner de 12h10 à 13h00

**2. LIEUX**

Locaux pédagogiques du SDIS 57  
3, rue de Bort les Orgues  
57070 SAINT JULIEN LES METZ

**3. CERTIFICATION / ATTESTATION DE PRESENCE**

L'attribution du certificat PHTLS est conditionnée par :

- Une assimilation des gestes pratiques selon les critères de la NAEMT
- Une note supérieure à 75/100 à l'examen écrit

Une attestation de présence vous est remise à l'issue de la formation.

**4. EFFECTIFS:**

Le nombre de stagiaires varie entre 12 et 20.

**5. RESPONSABLES DE FORMATIONS**

- Docteur Pascal GILLET, **Coordonnateur Régional** PHTLS Lorraine
- Docteur Raphaël STREIFF, **Directeur Médical Régional** PHTLS Lorraine

**CONTACT – RESERVATION: Dr Didier EVRARD**

06 15 92 35 58

[evrarddidier@mac.com](mailto:evrarddidier@mac.com)

## **I. INSCRIPTIONS**

### **1. TARIFS**

#### **INSCRIPTION INDIVIDUELLE:**

##### **550 euros comprenant :**

- Le droit d'entrée au stage
- L'enregistrement sur les listes PHTLS de la NAEMT aux USA
- Les deux repas de midi et les collations durant la formation
- Le livre PHTLS version française et le pré-test

Vous pouvez commander vous même le livre PHTLS ( <http://www.phtls-lorraine.com/pratique-index.php> ), et déduire alors 60 euros du montant de l'inscription soit un règlement de **490 euros**.

### **2. PRE REQUIS**

Le contenu du livre constitue le pré requis. Il permet la réalisation du pré-test (QCM) et d'un travail indispensable avant la session. Le pré-test est à rendre au début de la session.

### **3. PROCEDURE D'INSCRIPTION**

#### **PIECES A FOURNIR IMPERATIVEMENT AVANT J1 DE LA FORMATION:**

- Le bulletin d'inscription dûment rempli
- Le règlement par chèque ou virement, **libellé à l'ordre de SLAM ASSISTANCE MEDICALE**

#### **CONVENTION EMPLOYEUR**

Si le financement de la formation est réalisé par votre employeur ou OPCA, une convention et un accord de prise en charge lui est adressé immédiatement.

L'inscription n'est définitive qu'à réception de la convention signée par l'organisme payeur.

### **4. CONDITIONS D'ANNULATION ET REMBOURSEMENT**

#### **POUR LES STAGIAIRES**

- Jusqu'à 60 jours avant le stage : **70 euros** de frais d'annulation.
- De 60 jours à 31 jours avant le stage : **160 euros** de frais d'annulation.
- A 30 jours avant le stage et en dessous : **aucun remboursement**.

**Les frais d'annulation s'entendent en sus des frais de dossier (50 euros) et de l'achat du livre (55 euros) s'il est commandé par nos soins.**

**L'inscription avec l'envoi du bulletin signé implique l'acceptation des conditions d'annulation ci-dessus.**

**L'annulation du stage doit être effectuée par lettre recommandée (AR) avant J-30.**

Le remboursement est fait après la réalisation du stage auquel vous étiez inscrit.

#### **POUR LE CENTRE PHTLS**

Pour des raisons économiques, le nombre minimal d'inscrits doit être de 15.

En cas d'effectifs de stagiaire inférieur à 15 à la date de clôture des inscriptions, le centre PHTLS se réserve le droit de reporter la date de formation.

Les stagiaires alors inscrits sont informés au plus tard 30 jours avant la formation.

Il leur est alors proposé le remboursement des frais de formation ou le report de leur candidature à la session suivante.